

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 22 septembre 2009

Salle des fêtes

CLAVÉ

Procès-verbal

L'an deux mil neuf, le 22 septembre à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Clavé sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : M Tournayre J, Marsault P, Dupont M, G Desprez, C Rongeon, Y Pacreau, S fournisseur, O Bienvenu, C Morisset, N Fortuné, B Renoux, S Destandau, L Gauthier, B Faucher, S Juin, M Miot (remplaçante de R Perrin) M Giraudon, P Moreau, A Fazilleau (remplaçante de J Bacle) E Cathelineau, P Mimeau, F Chauvancy, J Libner, P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury Y Girard (remplaçante de M Pineau), B Bonnet, D Meen.

Pouvoirs :

Excusés :

Absents :

Secrétaires de séance : D Meen assisté de Mme Cathelineau

Invités et présents : Mme Brigitte Refeuil (comptable du trésor) par intérim

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 h 45 et accueille Mme Refeuil, comptable du trésor nommée par intérim jusqu'en mars 2010 (suite au départ de M Vernegeol) et laisse la parole à Mme Desprez, maire de la commune d'accueil.

Mme Desprez souhaite à tous une séance de travail sereine et constructive.

Ordre du jour :

Approbation PV du 21.07.09

Développement économique :

- **Atelier relais**
- **Achat terrain**
- **Point sur projet photovoltaïque**

Gendarmerie

Décisions modificatives budgétaires

Remise gracieuse pénalités entreprises / multiaccueil

Questions diverses

Approbation PV

Aucune remarque n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Développement économique

- **Atelier relais sur la zae la chabrandière**

Ce projet de mandature, consiste à lancer la construction de 2 ateliers relais destinés aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux entreprises artisanales. Ces ateliers relais entreront dans le patrimoine de la communauté de communes et seront gérés par elle. Une commission de suivi a été mise en place

Lieu d'implantation : ZAE la chabirandière- parcelle n° AC 173 d'une surface de 2552 m² - en face de ASM poirault – près de la déviation

Descriptif :

Atelier 1 : local de stockage ou production de 300 m²
Espace sanitaires bureau de 50 m²
Pont roulant (option)

Atelier 2 : local de stockage ou production de 250 m²
Espace sanitaires bureau de 50 m²

Plan de financement prévisionnel

dépenses		recettes	
opération	450 000	DDR (35 % max sur 350 000)	122 500
		Proxima (30 %)	135 000
		FRIL ?	
		RP ?	
		CDC	192 500
Total HT	450 000	Total HT	450 000,00

Calendrier :

Etude de maîtrise d'œuvre (APD) : avril 2010
Réception travaux : fin 2010
Offre de location : janvier 2011

L'assemblée s'interroge sur les demandes de location potentielles . Aucune demande n'a été formulée à ce jour mais M Moreau précise que la collectivité se doit d'être prête en engageant dès maintenant la démarche.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- ***Valide le programme de travaux et son enveloppe financière***
- ***autorise le Président à lancer une consultation pour le contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux et aménagements extérieurs de deux ateliers relais***
- ***donne pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.***

• **Achat terrain la croix des Vignes**

Pour constituer la zone d'activité de la croix des Vignes à St Pardoux, la communauté envisage l'achat d'une partie de la parcelle 1113 (entre Bhl et le carrefour) appartenant au restaurateur de la Croix des vignes.

Surface de la parcelle : 10 161 m² - à déduire le parking poids lourds du restaurant.
prix de 1.5 € le m² - frais de notaire en sus.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

Approuve l'achat au prix indiqué à M Bard

autorise le président à signer une promesse d'achat dans l'attente de connaître la surface exacte compte tenu de la déduction du parking poids lourds (restant propriété de M Bard)
Dit que cette opération sera inscrite au budget 2010 et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- **Echange Jamoneau / le Poirier**

Afin de se rendre propriétaire des parcelles 1121 et 154 (superficie totale 13 725 m²) appartenant à M Jamoneau, il est proposé d'échanger ses terrains avec la partie nord des terrains du Poirier que possède la communauté (superficie constructible habitat 6500 m²). La communauté conserve la partie sud.

Cela assure une cohérence sur la zone d'activité de la Croix des Vignes

le conseil donne un avis favorable au principe de l'échange et autorise le président à négocier avec M Jamoneau et à prendre en charge les frais afférents à l'affaire (notaire, bornage si nécessaire)

- **point sur projet photovoltaïque**

le projet de construction de 3 bâtiments support sur la chabirandière est abandonné.

Une négociation est en cours sur les terres de Pressigny

Mme Fortuné se réjouit de cette décision de transférer la construction en dehors de la zae la chabirandière au profit de Pressigny mieux adapté.

M Chauvancy évoque le projet de la même entreprise sur sa commune à St Lin et s'inquiète du refus pressenti du permis de construire délivré par l'Etat.

Après délibération , le conseil à l'unanimité : autorise le président à vendre les terrains sur la base d'un forfait de 1 € le m² sous condition suspensive de connaître exactement la surface à céder suite au bornage frais de bornage à partager avec l'acquéreur

- **Achat parcelle sica sèvres gâtine (en partie)**

Il est proposé à l'assemblée de se porter acquéreur de la parcelle N° 1020 pour rendre la zone de pressigny accessible , à l'euro symbolique . Cette parcelle offre l'accès aux parcelles pour le projet photovoltaïque et permet de régulariser le cadastre.

Après délibération, le conseil à l'unanimité : Autorise le président à acheter la surface nécessaire à l'euro symbolique Dit que les frais de bornage et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur

gendarmerie

rappel décision du conseil du 21.07.09 :

- s'engager à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction d'une caserne de gendarmerie à l'effectif de 5 sous-officiers et 1 gendarme adjoint volontaire dans le cadre du décret 93-130 du 28 janvier 1993 soit 5 logements + 1 studio compris locaux techniques et de service
- autoriser le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et rechercher les terrains adaptés au projet
- définir une enveloppe financière pour l'opération de 1 000 000 € ttc.

Plan de financement prévisionnel (*opération non éligible au FCTVA*) :

DEPENSES	RECETTES
1 000 000	Etat = 166 000
	Emprunt = 834 000

exemple 1 CDC VAL DE BOUTONNE :

projet : 5 logement – phase APD
travaux = 990 000 € ht soit 1 183 000 € ttc

total opération globale (terrain, honoraire, travaux) = 1 500 000 € ttc
voire à déduire la maîtrise d'ouvrage - 40 000 €

exemple 2 CDC ESPAGE GATINE

projet : 7 logements –phase fin de travaux

total opération globale = 1 869 739 € ttc

exemple 3 CDC TERRE DE SEVRE

projet : 9 logements – travaux finis-

total opération globale = 1 700 000 € ttc (sans achat terrain)

M Olivier propose de réajuster l'enveloppe de travaux à la hausse pour la porter à 1 200 000 € ttc
Et d'orienter la recherche de terrain sur la commune de Mazières.

M tournayre souhaiterait que cette opération soit blanche pour la communauté et propose d'éviter « la folie des grandeurs ».

Après délibération, le conseil à l'unanimité
Décide de porter l'enveloppe travaux à 1 200 000 € ttc

décisions modificatives budgétaires

après délibération, le conseil vote les décisions modificatives suivantes :

vote de crédits supplémentaires :

il est proposé d'ajuster les crédits pour passer l'écriture de dotation aux amortissements des subventions d'équipement à tiers privés versées en 2008 et à amortir en 2009

en fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES
chapitre 042-6811 dotation amortissement = +6 145	chapitre 75-758 produit gestion courante = + 6 145

En investissement :

Chapitre 23-2313 : multiaccueil = + 6 145	Chapitre 040-28042 opération financières = + 6 145
--	---

pour affecter des recettes non prévues au BP 2009 (remboursement d'avoir ou de trop versé en eau) sur différents compte de dépense dont les crédits sont insuffisants :

DEPENSES	RECETTES
<p>chapitre 011 : location immobilière = +600 catalogues et imprimés = +350 missions = +300 autres impôts et taxes = +600 fournitures équipement scolaire (remboursement d'avoir) = +138 organisme formation = +450 chapitre 66 : frais bancaire = + 500 chapitre 67 : titres sur ex antérieurs annulés = +1000</p>	<p>chapitre 75 produit gestion courante = + 3 938</p>

Pour affecter le remboursement du sinistre tempête pôle sportif à la dépense

Compte 21318/op° 37 bâtiment communautaire = + 7430	Chapitre 77-7718 : produits exceptionnels = + 7 430
--	--

Remise gracieuse pénalités entreprises / ombrelle

Vu l'investissement des entreprises MARY ET FILS ET MERLOT dans la bonne exécution de leurs travaux pour rattraper le retard ayant occasionné des pénalités provisoires d'un montant respectif de 1300 € ht et 1200 € ht

Il convient de lever les dites pénalités devenues sans objet.

Après délibération le conseil à l'unanimité

Approuve la remise gracieuse des pénalités appliquées aux entreprises MARY & FILS et MERLOT pour les sommes respectives suivantes 1300 € ht et 1200 € ht

Questions diverses

Points sur :

- Ecole numérique rurale :

6 dossiers ont été acceptés par l'Education Nationale .

c'est la société NOVENCI qui a été retenue pour un montant de 76 912 € et l'installation aura lieu entre le 6 et 10 octobre suivi de formation

❑ Effectifs rentrée scolaire

548 élèves à la rentrée de septembre (*contre 555 en 2008-2009*)

M Renoux évoque l'ouverture de la 4^e classe de l'école du Chambon à Clavé opérationnelle à la rentrée .

Mme Daclon est la nouvelle coordinatrice du réseau des écoles en remplacement de Mme Guichard. L'étude de travaux des écoles St Pardoux et St Marc est en cours.

❑ Voirie

Les travaux programmés sur 2009-2010 avec la sté MRY sont en cours d'exécution .

L'entretien au RMA avec l'entreprise COLAS n'est pas terminé sur St Georges de Noigné.

M Cathelineau souligne que des fissures sont apparues sur certaines voies et qu'un complément de RMA sera demandé à Colas par avenant.

Le pont de la Draunière (St Pardoux-Mazières) a été consolidé par l'entreprise Paul FRAFIL.

Un panneau de signalisation de police devra être posé pour interdire l'accès au poids-lourds sur l'ancienne départementale dite de la Draunière.

❑ Ombrelle

Suite à l'arrêt de travail de Melle Mauget, une remplaçante éducatrice de jeunes enfants a été recrutée par intérim pour 4 mois pour assurer la continuité du service.

Le service de garde à horaires décalés est en place depuis le 1^{er} septembre. 3 familles sollicitent le service assuré par le personnel du Sivom et géré par Hélène Gonnord en relais de l'éducatrice. Ce service est subventionné par le Pays via l'Europe

❑ Centre de loisirs

L'association LER a géré le service d'accueil de loisirs pendant les vacances à l'ombrelle cette année. Un bilan sera communiqué ultérieurement.

❑ Jardin val de flore

Suite à une nouvelle organisation interne, Nicolas GRELLIER assure seul l'entretien du jardin. Laurent TEXIER est affecté au service « entretien des bâtiments et espaces verts ».

❑ Redécoupage électoral

Une motion contre ce projet est proposée aux élus.

Une carte est montrée à l'écran .

Après discussion , le conseil communautaire adopte la motion suivante :

« Le Gouvernement a validé, lors des Conseils des Ministres des 24 juillet et 26 août, la carte du redécoupage qui sera applicable pour les élections législatives de 2012.

Ce redécoupage n'est pas sans incidence pour le Pays de Gâtine puisque les 10 cantons du Pays sont éclatés sur 3 circonscriptions alors qu'ils sont naturellement réunis sur une seule circonscription :

- Les cantons de Mazières en Gâtine, Secondigny, Champdeniers et Coulonges sur l'Autize sont rattachés à la 1^{ère} circonscription, celle de Niort.

- Les cantons de Moncoutant, Saint-Loup Lamairé, et Airvault sont rattachés à la 3^{ème} circonscription, celle de Bressuire et de Thouars.

- Les cantons de Parthenay, Thénézay, et Ménigoute sont rattachés à la 2^{ème} circonscription qui va jusque dans le Marais Poitevin avec les cantons de Mauzé sur le Mignon, Frontenay Rohan Rohan et Beauvoir sur Niort.

Cette proposition fait abstraction de l'histoire, de la géographie et de la culture de notre territoire, et elle heurte le sentiment identitaire très fort qui unit les habitants de la Gâtine.

Les délégués communautaires considèrent que ce découpage est totalement artificiel et qu'il sera nuisible à un aménagement cohérent du territoire sur le bassin de vie de la Gâtine.

Nos concitoyens confrontés à un tracé qu'ils ne peuvent comprendre tant il ne répond à aucune logique territoriale pourraient être amenés à penser que cette décision a été prise en prenant en compte d'autres critères moins avouables, ce qui donnerait une piètre image de la politique.

Ils demandent donc au Gouvernement de reconsidérer sa position et proposent le maintien en Gâtine des quatre cantons de Secondigny, Mazières en Gâtine, Coulonges sur l'Autize et Champdeniers, et le rattachement à la circonscription de Niort des quatre cantons de Mauzé sur le Mignon, Frontenay Rohan Rohan, Beauvoir sur Niort et Brioux sur Boutonne. Cette proposition respecterait les critères de population retenus pour le découpage des circonscriptions et la cohérence des Bassins de vie.

Il ne serait pas non plus illogique que le canton de Saint-Loup Lamairé, historiquement rattaché à la Gâtine, soit maintenu dans la deuxième circonscription, ce rattachement respectant lui aussi les critères de population. »

❑ Diagnostic PLU

Le cabinet PONANT propose un questionnaire à remplir par les élus de chaque commune qui sera distribué au prochain bureau.

❑ Calendrier

Réunion des maires et adjoints : 9 octobre 2009 à verruyes

Réunion commission école + enseignants + ape : mardi 13 octobre 2009 à 17 h 30 à vouhé

Réunion de bureau : 13 octobre 2009 à 20 h 30 à st lin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00